

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2014

FACILITER L'EXERCICE, PAR LES ÉLUS LOCAUX, DE LEUR MANDAT - (N° 1725)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 1ER B

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Cet alinéa est superfétatoire. L'exclusion d'un intérêt personnel est déjà imposée par la sanction de la prise illégale d'intérêt.